

N° 355
Novembre
Décembre
2009

infos

communales

Baelen - Membach



Dossier :

ZACC Käkert Membach

- RUE Rapport Urbanistique et Environnemental
- Vers une affectation en zone d'habitat
- Le point sur ce dossier

Histoire

- Hestreux, photos d'hier et d'aujourd'hui

Groupe d'action déchets

- Lancement du compost scolaire

Travaux

- Le point sur les chantiers en cours

En bref

- Retour en images
sur les dernières manifestations



Jeux inter-quartiers
pour les jeunes : l'équipe
de Runschen victorieuse



Saveur & Bien-Être

Cours de cuisine
Saine, Délicieuse
et Facile

Anne Schreurs, diététicienne, vous accueille dans sa cuisine afin de partager avec vous ses recettes «santé» et vous faire découvrir qu'il est facile de cuisiner de manière saine pour le corps et délicieuse pour le palais.

.....

Renseignements et Inscriptions
Route d'Eupen, 90 - Baelen
087/89 14 11 - 0473/322 090
anneschreurs@skynet.be



CB Finassur

Prêts hypothécaires & crédits
Placements
Toutes assurances

**UN COURTIER OSE CASSER LE PRIX
DE VOS ASSURANCES !**

**Contactez-nous et épargnez
aussitôt**

www.cbfinassur.be

0498 / 76 76 76

Mazarinen 18 b
4837 Baelen

Fax : 087 / 76 55 01
cbfinassur@hotmail.com



**Menuiserie
Mullender Serge**

Escaliers
Portes et fenêtres en bois et PVC
Corniches
Parquets
Placards

Toutes menuiseries intérieures et extérieures

Siège social : Rue Plein-Vent 6A
4837 Baelen - Tél. fax : 087 44 64 98
Atelier : Rue des Massacres, 1
4834 Goé - GSM : 0497 78 23 69



HUPEZ Renovations

Christian Hupez
Travaux effectués par le patron
Entreprise affiliée au C.S.T.C.

Spécialiste en rénovations.
Tous types de transformation anciennes et nouvelles

Maçonnerie, toiture, plafonnage
Sanitaire, carrelage, panneaux solaires, etc.

Rue Mitoyenne, 290 • 4710 Lontzen
Tél. : 087/89 17 54 • GSM : 0475/48 42 38
hupez.renovations@skynet.be

Entreprise Générale de Construction

Travaux publics et privés

Tous travaux de :

- construction, rénovation, transformation
- égouttage, épuration individuelle,
- aménagement des abords...

Rue du Camp 42 - 4950 SOURBRODT
Tél. 080/44.00.00 Fax 080/44.00.01
e-mail : info@ds-stoffels.be



**DANIEL
STOFFELS**



087/76 39 39

**STATION DE DOLHAIN-LIMBOURG
HAVET-CORMAN SPRL**

**OUVERT
de 7h à 19h**



La qualité c'est la différence

**RÉALISATION DE TOUS TRAVAUX
DE GROS-ŒUVRE.**

DEVIS GRATUIT, CONTACTEZ- NOUS :

Tél et Fax : 087/31 21 24

E-mail : info@arcolux-construction.be
Clos des Jonquilles, 18 - 4837 MEMBACH



Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable **au numéro unique : 087.33.87.00**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, le week-end **du vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

Adresses des médecins

Limbourg	
DEGROS Emile	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
FOURIR Béatrice	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
JUNKER Paul	087.76.34.70
Avenue Reine Astrid 19 DOLHAIN	
MILET Jean-Pierre	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
MILET Séverine	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile)	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
STEVENS Anne-Françoise	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TIQUET Marie-Pierre	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
TRAN Quang Hiep	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	

Baelen S/Vesdre	
GARSOU Jean-Michel	087.74.22.47
Rue de la Station 9 MEMBACH	
STAINIER Xavier	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
XHAUFLAIRE José	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	

Welkenraedt	
ADLJU Arsalan	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
ANCION Thierry	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
DEJALLE Joseph	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
ESSER Patrick	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
JOSKIN Benoit	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
ORBAN Thierry	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
PICQUOT Eric	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
RÖMER Bernard	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	

Lontzen	
FRANCK Alain	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

LE MOT DU BOURGMESTRE

Dans les prochaines semaines, lors de l'élaboration du budget communal pour l'exercice 2010, nous devons intégrer les conséquences des mesures budgétaires adoptées par les différents exécutifs en espérant qu'elles ne soient pas trop contraignantes. Il faut savoir que celles-ci viendront s'additionner à bon nombre d'autres obligations imposées aux communes et dont le coût n'a pas encore été défini, je pense notamment à la réforme des services d'incendie.

Certaines communes connaîtront des difficultés parce que leurs finances sont déjà obérées.

Notre commune ne se trouve pas dans cette situation et je ne peux accepter les propos alarmistes de certains qui voudraient faire croire que nous gérons notre commune de façon irresponsable.

Pour preuve, le compte de l'exercice 2008 dégage un excédent budgétaire à l'ordinaire de 2.018.143,90€.

Dans ce contexte, il est des initiatives qui ne coûtent que l'engagement et le dévouement de bénévoles.

Je tiens donc à remercier les guides composteurs qui, durant toute une semaine, ont bénévolement assuré une information à nos élèves sur le fonctionnement d'un compost.

Grâce à eux, tous les enfants de la commune pourront gérer au mieux les deux zones de compostage installées dans les écoles de Baelen et Membach à l'initiative du Groupe Action Déchets.

De groupes projets, il en sera encore question en page 21. En se lançant dans une Opération de Développement Rural, la commune a fait le choix de s'ouvrir à la participation des citoyens! Je vous invite donc à prendre le train en marche et à vous inscrire pour porter les projets qui vous tiennent à cœur.

Le dossier de ce numéro est consacré à la mise en œuvre de la Z.A.C.C. (Zone d'aménagement communal concertée). Cette initiative qui est une première au sein de notre commune a suscité des réactions dont certaines négatives qui ont généré une pétition et quelques courriers. Face à ces réactions, la solution de facilité serait d'abandonner cette démarche mais cela au détriment des options positives de ce projet et de ceux qui le soutiennent.

Ce projet mérite toute votre attention...

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon

Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre

Rédaction et coordination : Francis BEBRONNE, Conseiller communal

Prochaine édition : janvier/février 2010 distribué vers le **18 janvier 2010**

Date limite de remise des documents : 15 décembre 2009

Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format .jpg à envoyer en pièce jointe.**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaires

Lundi 8h30 - 12h

Mardi 8h30 - 12h et 14h - 16h

Mercredi 8h30 - 12h

Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 16h

Vendredi 8h30 - 12h

Samedi 9h - 12h (permanence)

(permanence cartes d'ident. électr. uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois)

Sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi après-midi

BUREAUX FERMÉS :

L'Administration communale sera fermée le lundi 2 novembre, ainsi que le mercredi 11 novembre.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux seront fermés les 25 et 26 décembre, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

ETAT-CIVIL

Naissances

Adrien DEMOLLIN, route d'Eupen, 144 (19/08)

Clara WAGNER, rue Stendrich, 41 (25/08)

Sélène LASCHET, Runsch, 32/A3 (03/09)

Johanne PIRONT, Heggen, 32 (13/09)

Daphné DEMEUSE, chemin des Passeurs, 7 (15/09)

Elián PEREMANS, La Sablière, 34 (17/09)

Anaïs HAVET, chemin N.Larondelle, 13 (23/09)

Apauline EMONTZ, Forges, 54 (26/09)

Mariages

David DEJALLE et Caroline MAGERMANS, rue Renardy, 12 (22/08)

Nicolas ANTOINE et Sylviane KOCH, rue du Thier, 28A (22/08)

Dieter REICHEL et Caroline BLANCHE, route d'Eupen, 7b (28/08)

Yves MAGERMANS et Geoffrey LEJEUNE, Hoyoux, 4 (12/09)

Christophe SOMJA, r.Longue, 30 et Mélissa TELLIER, Ste-Sophie (Canada) (19/09)

Décès

Pierre CORMAN, époux de Marie RADERMECKER, r.de Dolhain, 11 (22/08)

Daniel HECK, rue Cardijn, 16 (12/08)

Marie Angèle VAN NIEUWERKE, r.de l'Invasion, 24 (29/08)

Franziska ZWICKER, vve de Peter SCHEUREN, r.Pensionnat, 7 (10/09)

Helena NOEL, vve de Aimé SKIROLE, r.Pensionnat, 7 (20/09)

Josephine WILLEMS, vve de François WARRIMONT, r.Pensionnat, 7 (24/09)

Cartes d'identité électroniques belges

Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel et uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois (durant la permanence de 9 à 12 h).

OBJETS TROUVES

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

- **Casque moto** oublié à l'Administration communale.
- **Une clé de voiture** (marque Citroën) oubliée à l'Administration communale.
- **Un trousseau de 2 clés** trouvé le 10 octobre au début de l'Allée des Saules.

Heures d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h30 - 12h et 13h30 - 16h00
Mardi	8h30 - 12h fermé
Mercredi	8h30 - 12h et 13h30 - 16h00
Jeudi	8h30 - 12h fermé
Vendredi	8h30 - 12h fermé



Permanences à Baelen tous les vendredis de 9h à 12h dans les locaux de l'Agence Locale pour l'Emploi, rue de la Régence 6.

Place des Combattants 21

B-4840 Welkenraedt

Tél. **087.69.32.00**

Fax : **087.69.32.09**

REMERCIEMENTS

Le samedi 22 août 2009, **Pierre Corman** nous a quittés. Toute sa famille vous remercie pour les marques de sympathie et d'affection que vous lui avez témoignées lors de son décès.

1) DEPOT DES SACS POUBELLES POUR LE RAMASSAGE HEBDOMADAIRE

Veuillez déposer vos sacs poubelles **la veille après 18h ou le jour même avant 6h** de même que les sacs PMC et papiers/journaux, aux jours prévus pour leur collecte.

Ne laissons pas traîner les sacs en bordure de rue plus de temps qu'il ne faut (il s'agit également d'une question d'hygiène publique).

2) ATTENTION

Les **papers-cartons et les PMC (sacs bleus)** sont désormais collectés **LE MÊME JOUR**, toutes les deux semaines, à savoir le lundi, les semaines paires (1 lundi sur 2).

AVIS SECURITE

Les sirènes du réseau civil d'alerte installées dans les zones à risque situées autour des entreprises Seveso ou des centres nucléaires sont testées au début de chaque trimestre (tous les premiers jeudis du premier mois de chaque trimestre).

Il est apparu, lors des tests précédents, que les sirènes étaient également audibles dans les communes voisines ne disposant pas (encore) de sirènes. C'est pourquoi la Direction Générale de la Sécurité Civile nous demande de relayer auprès de la population les dates auxquelles auront lieu ces tests. Les sirènes seront actionnées entre 8h45 et 10h15, **le 7 janvier 2010**

Un message parlé «Signal d'essai» sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène.

Des informations concernant le réseau d'alerte de la Sécurité civile sont toujours disponibles sur le site Internet

www.seveso.be

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGÉES DE LA RÉGION VERVIÉTOISE
Rue du Palais 86/21 - 4800 VERVIERS



087/29.20.00

Centre de coordination des soins à domicile
Aides familiales - Gardes à domicile
Gardes d'enfants malades et handicapés
Aides ménagères
Bricoleurs - Télévigilance
Tout l'arrondissement verviétois

Agréé et subventionné par le Ministère de la Région Wallonne
N° d'agrément 01900



PIZZERIA RISTORANTE



QUATTRO MORI

Jours de fermeture :
lundi (sauf férié)
et samedi matin

Rue G. Maisier, 18
4830 LIMBOURG quattromori@live.be

Tél. 087/76.25.71
Fax 087/31.22.10



AD DELHAIZE DOLHAIN

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

AV. REINE ASTRID - 087/76 01 76

FRANZ CLAASSENS
S.P.R.L.



**Toitures
Bedachungen**

Tél.: 087 / 76.34.74 Fax: 087 / 76.65.13

Rue E. Schmuck 9 B-4837 BAELEN
Rue de l'Industrie, 9 - 4700 Eupen

Esthétique Jouvence

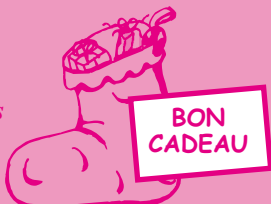
SOINS

Soins visage personnalisés : soins ados - Maquillage
Épilations : sourcils, visage, jambes, bikini, aisselles, ...
Pédicure - Manucure - French manucure «longue durée»
Solarium

LES PRODUITS

Lisine Epstein : soins et maquillage
Akiléine : soins des pieds
Beauté nature : soins du corps, crème anti-cellulite, ...

IDÉE CADEAU :
POUR LES FÊTES, OFFREZ
DES BON, tous les soins repris
ci-dessus peuvent être offerts
(les bons sont valables 1 an)



RUNSCHEN, 15 - BAELEN
tél : 087/76 28 66

CUISINES ROBERT ZINK
création & passion



Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
Le samedi de 10h00 à 18h00
Ou sur rendez-vous

Route de Henri Chapelle, 49 à B-4821 Andrimont
Tél. 087/35 24 00

www.cuisines-robertzink.be

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le **JEUDI 14 janvier 2010**.

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc..., le déposer, de façon visible, le mercredi 13 janvier au soir en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).

!! Attention : tout sapin non repris parce qu'il n'aura pas été déposé le mercredi au soir, devra être évacué par vos propres soins et à vos frais.

Merci de votre collaboration.

PARUTIONS 2010 DU BULLETIN COMMUNAL : planning

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
janv/fév 2010	15-déc-09	lundi 18 janvier
mars/avril 2010	15-fév-10	lundi 8 mars
mai/juin 2010	15-avr-10	lundi 10 mai
juillet/août 2010	15-juin-10	lundi 12 juillet
sept/oct 2010	15-août-10	lundi 6 septembre
nov/déc 2010	15-oct-10	lundi 8 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

Les infos de dernières minutes...**L'école du village... c'est 2 implantations, 1 annexe, 7 modules...**

C'est 385 élèves, ce 30 septembre 2009. Mais aussi...

- à l'école primaire de Baelen : 163 élèves dont 84 filles
- à l'école primaire de Membach : 69 élèves dont 32 filles
- à l'école maternelle de Baelen : 79 élèves dont 38 filles
- à l'école maternelle de Membach : 74 élèves dont 38 filles.

Dans l'implantation de Baelen, 59 élèves habitent hors commune. Pour l'implantation de Membach, 56 élèves vivent hors commune.

La population scolaire est majoritairement belge (376 élèves) mais d'autres nationalités sont représentées : la Turquie, la Moldavie, la Serbie, la Roumanie, l'Éthiopie, la Thaïlande et l'Allemagne.

Quatre cours philosophiques sont organisés : la religion catholique, la morale laïque, la religion protestante et la religion islamique.

27% de nos élèves vivent dans une famille recomposée/monoparentale.

L'équipe éducative se compose de 40 enseignant(e)s et 2 puéricultrices ; 35 enseignant(e)s travaillent à temps partiel.

Quatre logopèdes viennent, en-dehors des heures d'apprentissages, soutenir certains élèves.

L'équipe des cuisines, de l'aide aux repas, des surveillances et des garderies se compose de 14 personnes.

La cuisinière prépare +/- 120 litres de potage (délicieux !) par semaine.

D'après un dernier sondage :

Le tiercé des plats préférés des enfants serait :

N° 1 : œufs durs, crudités, frites

N° 2 : les pâtes

N° 3 : le poisson aux petits légumes.

D'après le dernier sondage, savez-vous que...

...une histoire est lue (ou racontée) le soir, juste avant le passage du « marchand de sable » à 70 % des élèves de 3^e maternelle ? Ces enfants nous ont dit que celle-ci les aide à mieux (s'en)endormir, à rêver, à se sentir bien...

...un tiers des élèves de 4^e primaire ignore (ou hésite) le métier (ou le travail) qu'exerce leur papa (ou leur maman) ?

Savez-vous qu'un tiers des élèves de ces mêmes classes nous dit ne jamais partager un repas où toute la famille est présente (pendant la semaine).

En 5^e et 6^e primaire, le sondage portait sur la connaissance de certaines personnalités représentatives de «l'environnement» de nos jeunes, à savoir :

- Connaissez-vous le nom du roi (actuel) des Belges ? ...après quelques hésitations.... (surtout sur la numérotation 1^{er} ?, 2^e ?, 3^e ?) : 95 % de réussite !
- Connaissez-vous le nom du bourgmestre de Baelen ? ...après quelques mimiques d'étonnements, de gestes embarrassés (syndrome de la feuille blanche)... : 50 % de réussite !
- Connaissez-vous le nom du gardien de but du Standard (ou d'Anderlecht selon...)?

...à cet instant précis: sourires, cris (faciiiiiiiile), relâchement, les yeux (re)pétillent, l'intérêt jailli... : pour les garçons il y a eu 100% de réussite, pour les filles 50% de réussite.

Le mot de la fin: de Baelen à Membach, une école bien remplie!

P.S. : Si vous voulez être connu, faites donc du foot!

J.Davenne. Directrice



■ Distribution du bulletin communal

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre Commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ Départ

Sébastien COOLS, conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, a quitté les fonctions qu'il occupait depuis 3 ans au sein de la Commune. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouveau challenge au CWEDD (Conseil Wallon en Environnement et Développement Durable).

■ Arrivée

Pour pallier au départ de S. Cools, la Commune a recruté Marie-Lise DELIEGE comme conseillère en aménagement du territoire et urbanisme. Cette diplômée en architecture de 26 ans occupait des fonctions similaires à la ville de Spa. Pour rappel, le département urbanisme de la Commune est à votre service tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h ainsi que le mercredi après-midi et sur rendez-vous (téléphone direct : 087/76 01 21).



■ Stage d'éco-conduite

Les ménages volontaires ayant participé au déficit énergie³ organisé en collaboration avec les communes de Lontzen et Plombières ont été récompensés par une demi-journée de stage d'éco-conduite. Sur Baelen, la formation s'est déroulée le samedi 26 septembre dans la salle de la Cantellerie en alternant conseils et exercices pratiques sur des simulateurs très réalistes mesurant la consommation du véhicule virtuel.

Pour rappel, l'éco-conduite consiste à utiliser son véhicule de la manière la plus efficiente possible. Sur la route, 4 règles d'or sont à appliquer :

1. engager le rapport supérieur le plus rapidement possible,
2. maintenir une vitesse stable en utilisant le rapport le plus haut,
3. anticiper le trafic afin d'éviter de freiner ou d'accélérer inutilement,
4. décélérer doucement en rétrogradant le plus tard possible.

En adoptant l'éco-conduite, il est possible d'économiser environ 20% de carburant et cela peut représenter un gain immédiat de 150 euros par 10.000 km !

Pour plus d'information, consultez le site :



Pédales, volant, changement de vitesse, le simulateur se veut le plus proche de la conduite réelle.

www.ecoconso.be/ecodriving

■ Opération « rivières propres »

Le 19 septembre dernier s'est déroulée comme chaque année l'opération « rivières propres ». Une dizaine de bénévoles se sont mobilisés sur notre territoire pour nettoyer sur 3 km les abords de la Vesdre à Perkiets ainsi que les ruisseaux de Baelen sur le tronçon entre Néréth et Médael. Si le travail réalisé ces dernières années porte ses fruits, notamment au niveau de dépôts de déchets de grandes tailles en tout genre, la récolte de cannettes, bouteilles et sachets le long des routes reste encore beaucoup trop importante. L'opération sera renouvelée au printemps prochain. Si la mobilisation s'améliore, on peut espérer nettoyer l'ensemble des berges et abords des rivières et ruisseaux de notre Commune.



La récolte d'un avant-midi de la dizaine de bénévoles



Une des deux équipes en action le long du ruisseau de Baelen

■ Ramassage scolaire à vélo

Dans le cadre de la semaine de la mobilité en Région wallonne, un ramassage scolaire à vélo a été mis sur pied à Membach et à Baelen pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^{ème} primaire. Une vingtaine d'enfants répartis sur 3 parcours ont ainsi pu pratiquer le vélo en toute sécurité sur un trajet domicile-école. L'encadrement a été assuré par des bénévoles locaux (parents, grand-parents,...). Auparavant, une formation d'une demi-journée dans l'accompagnement de groupe à vélo sur la voie publique leur avait été dispensée par la GRACQ de Welkenraedt (mouvement des cyclistes au quotidien). L'opération a été un succès. Les enfants étaient ravis et sont partants pour la renouveler l'année prochaine. La Commune tient à remercier l'ensemble des personnes mobilisées de près ou de loin dans cette opération ainsi que les parents qui ont permis à leurs enfants de vivre cette expérience.



Une partie des bénévoles lors de la formation dispensée par le GRACQ avec de la théorie mais surtout de la pratique sur le terrain.



Les sourires et la fierté des jeunes membachoïses à leur arrivée à l'école en dit long sur l'intérêt des enfants pour ce type d'initiative.

■ Journée sans voiture

La semaine de la mobilité se clôturait le dimanche 20 septembre par une opération «journée sans voiture» réalisée cette année sur le tronçon symbolique reliant les deux villages de notre Commune. La météo étant de la partie, vélos, piétons, cavaliers ont pris possession de la route et profité de la quiétude due à l'absence de voitures. Pour l'occasion, deux vélos à assistance électrique étaient mis en prêt à Mazarinen afin de permettre au public de se rendre compte qu'il est tout à fait possible de se déplacer à vélo, même en habitant une Commune au relief vallonné et en n'étant pas un grand sportif.



La route sans voiture pour la plus grande joie des petits



Pour se rendre à Mazarinen, le vélo était de rigueur le 20 septembre dernier



Les deux modèles de vélos à assistance électrique mis à disposition, pour un essai, et pour se rendre compte de leur efficacité en côtes

■ Jeux inter-quartiers : deuxième édition

La journée sans voiture rappelant de bons souvenirs à certains, avec en 2007 l'organisation des premiers jeux inter-quartiers, l'opportunité de 2009 était trop belle pour remettre ces jeux sur pied dans le sympathique hameau de Mazarinen, en l'occurrence dans les infrastructures portant le même nom. Grâce à un subside de la Région wallonne, et au soutien des jeunes dans l'organisation et la mise sur pied de nouveaux jeux, une seconde édition a vu le jour. Ce ne sont pas moins de 102 jeunes répartis dans 9 équipes qui prirent part aux 6 jeux durant un après-midi ensoleillé. C'est l'équipe de Runschen qui remporta cette seconde édition dans un esprit de détente et de convivialité. Voir la photo de chaque équipe.



Les spectateurs se pressent autour du kicker géant

Dans l'ordre: Heggen 1, Heggen 2, L'équipe de Membach, Les blancs de Meuschemen, Oeveren/Coccinelles/Joie, Overoth, rue Longue/rte de Dolhain, Runschen, L'équipe Thier/Hoevel.



Faire paraître de l'info dans le bulletin communal

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre Commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/71.32.91) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit de nous envoyer par mail à «bulletincommunal@baelen.be» un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de divers sujets, notamment pour la rubrique «dossier», avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles «en bref». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou à Francis Bebronne (tél 0479/26.95.41) qui gère la coordination.



Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper!

11 NOVEMBRE 2009 ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Le Comité des Anciens Combattants de Baelen-Membach vous invite à participer nombreux aux manifestations qu'il organise comme suit:

Relais sacré:

Le dimanche 8 novembre 2009

à 12h40, au monument de Baelen, et à 12h50, sur la place Th.Palm à Membach.

11 novembre à Membach

9h00: Accueil à la maison communale des Anciens Combattants par M. le Bourgmestre, MM. les Echevins, Mme la Présidente du CPAS ainsi que Mmes et MM. les Conseillers communaux.

Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach, seront associés à cette manifestation.

Départ en cortège pour le dépôt de fleurs aux deux monuments, rue des Fusillés, place Th.Palm, ainsi qu'au cimetière de Membach.

11 novembre à Baelen

10h30: Messe fondée par les Anciens Combattants en l'église saint Paul. Réception des Anciens Combattants devant l'église. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen, seront associés à cette manifestation.

Après la messe, départ en cortège à travers le village et dépôt de fleurs aux Monuments aux Morts.

Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour la F.N.C.:

M. Célestin BAGUETTE, Porte-drapeau

Pour l'Administration communale:

Le Bourgmestre: M. Maurice FYON

Le 1^{er} Echevin: M. Robert JANCLAES

La Secrétaire: Mme Christel PLOUMHANS

Le saviez-vous? L'émondage des plantations

L'émondage des plantations se trouvant sur les propriétés, en bordure de voirie

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs

- La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée

- La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 20 cm de la limite du domaine public.
- La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au dessus du sol.
- Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doit être immédiat.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique

- La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m

du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.

- La taille ne peut maintenir de débordements au dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

Le point sur les chantiers en cours

Les travaux ne manquent pas aux quatre coins de la Commune. L'automne est une période propice pour faire avancer sans tarder les chantiers extérieurs avant de subir les aléas de l'hiver. Voici un petit tour d'horizon.

Mercure Membach

Le projet Mercure, subsidié par la Région wallonne, consiste en la construction de trottoirs pour la traversée de Membach, la structure des places des voitures et la réduction de la largeur de la voirie afin d'influer positivement sur la vitesse des usagers motorisés. Fin septembre, les travaux d'aménagement ont enfin commencé, diront certains.

Les travaux préalables ont en effet pris davantage de temps que prévu. Ces travaux consistaient au remplacement des canalisations d'eaux devenues vétustes ainsi qu'à la pose de fibre optique par Belgacom permettant aux habitants d'avoir accès à la télévision numérique notamment. Les travaux d'aménagements proprement dits devraient s'achever pour fin janvier 2010.

L'entreprise Baguette, chargée de l'exécution, procède par tronçon et d'un côté puis de l'autre de la voirie, afin de perturber le moins possible la circulation. Pour rappel, les aménagements à hauteur de 400.000 euros seront réalisés de la place Thomas Palm jusqu'à la fin de la partie haute de la Boveroth.



On distingue déjà nettement la nouvelle limite entre la route et la zone trottoir/parking.

Ecole de Membach

Sur la période octobre/novembre 2009, des aménagements seront réalisés à l'école de Membach. Les ouvriers de voirie relient actuellement les nouveaux modules scolaires aux anciens par une zone qui servira de couloir. Au programme également, il y a le montage d'un préau en structure métallique et couvert d'un toit transparent.

L'accès de l'école primaire va être revu. Les travaux consistent au remplacement de la grande porte d'entrée, à la construction d'une rampe permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite à la cour de récréation, ainsi qu'à la démolition du mur en brique perpendiculaire à l'entrée. Le mur sera entièrement reconstruit par l'équipe de voirie et devrait être recouvert de panneaux du côté école permettant de laisser libre cours à la créativité des enfants.



La photo de l'entrée avec le portail tout aussi vétuste que le mur qui ne sera bientôt plus qu'une photo d'archive.

Nouvelle école de Baelen

Le chantier avance à grands pas. Les charpentes de toits en bois sont déjà arrivées sur place. Les maçons terminent les structures sur lesquelles elles vont poser ainsi que les derniers murs. La pose des charpentes ne saurait tarder permettant de découvrir en grande nature l'apparence en volume des trois bâtiments imbriqués constituant la nouvelle école de Baelen.



La pose des charpentes ne devrait plus tarder.

Maison communale

Les travaux suivent leur cours. Le premier objectif est la couverture du bâtiment pour la fin octobre. La construction de la structure de la cage d'escalier et du fronton est déjà réalisée. Comme l'ancien toit, la couverture sera réalisée en ardoises naturelles. Le choix pour les fenêtres constituant le bandeau vitré au deuxième niveau s'est porté sur les châssis en aluminium à double coupure thermique de couleur gris moyen pour s'harmoniser avec la teinte des ardoises naturelles.

L'étape de rénovation visible suivante sera la reconstruction du perron avec un décalage par rapport à l'ancien. L'espace ainsi dégagé, recevra une rampe partant de l'actuelle cour de récréation et permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la maison communale par l'entrée principale.

Pendant ce temps, les maçons et coffreurs se chargeront de construire l'escalier central en structure béton qui sera recouvert de bois lors des finitions.



L'avancée des travaux.

R. Janclaes, Echevin des travaux.

La maison passive: une démarche énergétique active

Face au prix des matières premières fossiles en constante évolution et devant la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le chauffage d'une habitation requiert des efforts supplémentaires. Ce faisant, on peut associer économies et respect de l'environnement en poussant plus loin certaines règles de base dans l'optique d'économies d'énergie.



On arrive alors au principe de la maison passive. Plus encore que la maison basse énergie, la maison passive vise à optimiser les caractéristiques thermiques de l'habitation à savoir d'une part, minimiser les pertes de chaleur en réalisant une isolation de l'enveloppe du bâtiment et une étanchéité la plus complète possible et d'autre part, maximiser les apports gratuits comme les rayonnements solaires par la disposition, par exemple, de larges surfaces vitrées côté sud.

Une telle maison n'a dès lors quasiment plus besoin de chauffage. En effet, d'un point de vue technique, pour qu'une maison soit reconnue comme passive, elle doit requérir un besoin annuel en chauffage de moins de 15 kWh par m² et par an, soit le quart d'une maison traditionnelle.

Pour parvenir à cette efficacité, plusieurs aspects sont à étudier :

- réduire les pertes par transmission : pour pouvoir se passer d'un système de chauffage conventionnel sans être pénalisé dans le confort thermique, le bâtiment doit avant tout disposer d'une enveloppe efficace par le biais d'un très haut niveau d'isolation ;
- réduire les pertes par ventilation : afin d'éviter des pertes intempestives d'énergie par infiltration ou exfiltration d'air

avec l'extérieur au travers de fuites, un objectif de recherche d'étanchéité extrême à l'air doit être poursuivi et exécuté en détail ;

- gains en chaleur passive : des fenêtres efficaces peuvent jouer le rôle de collecteurs solaires passifs dans la mesure où elles apportent un gain énergétique global supérieur à l'énergie perdue, le bénéfice étant d'autant plus important si les fenêtres principales sont correctement orientées vers le sud et non masquées par des éléments extérieurs.

Mais il ne suffit pas de minimiser les pertes, il faut aussi penser à réduire la consommation énergétique par l'utilisation d'applications domestiques efficaces.

N'oublions pas ce qui représente la cerise sur le gâteau : les sources d'énergies renouvelables. Elle sont dans ce cas parfaitement justifiées et peuvent se présenter sous forme de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ou d'une pompe à chaleur, installations pouvant bénéficier d'une prime de la Région wallonne ainsi que de réductions d'impôts.

De manière à encourager les particuliers, une prime est octroyée par la Région wallonne. Celle-ci se monte à 6.500 €.

Les conditions sont les suivantes ;

- la perméabilité à l'air du bâtiment est testée au moyen de la méthode de pressurisation par ventilateur, et le taux de renouvellement d'air doit être de $n_{50} < 0,6 \text{ h}^{-1}$,
- la maison doit être équipée d'une ventilation du type « système de ventilation mécanique contrôlée D » avec récupérateur de chaleur avec $\eta > 85\%$,
- la demande annuelle en chauffage et en refroidissement doit être inférieure à 15 kWh/m².

Pour de plus amples informations liées à la maison passive, à la ventilation ou à tout autre sujet énergétique, le Service Energie vous accueille durant les heures de bureau, du lundi au vendredi les semaines impaires. L'idéal est de prendre rendez-vous avec notre conseiller énergie, n'hésitez donc pas à nous rendre visite ou à nous consulter, la meilleure aide possible vous sera apportée.

Contact : les semaines impaires
Service Energie
Rue de la Régence 1 – 4837 Baelen
Tél. : 087/76.01.10
roland.fanielle@gmail.com



Rue de la Régence, 6 – 4837 Baelen
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17
E-mail : Claudine.Bebonne@publink.be
Agent-ALE : Mme C. Bebonne

Heures d'ouverture :

lundi – mardi – jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Si vous cherchez du travail...

Un classeur contenant les offres d'emploi du FOREM est mis à la disposition du public au bureau de l'A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) situé Rue de la Régence 6, pendant les heures d'ouverture : lundi, mardi et jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, ainsi que le vendredi pendant la permanence de la Maison de l'emploi, de 9 à 12 h.

Vous pouvez y consulter des affichettes très détaillées (profil, compétences requises, type de contrat, coordonnées de l'employeur,...). Elles sont mises à jour quotidiennement.

Poste de Baelen



route de Dolhain n°4, 4837 Baelen

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 09h30 à 11h30

Ouvert le mercredi et vendredi de 15h00 à 17h00

Ouvert le samedi de 09h30 à 10h30 à Baelen et de 11h00 à 12h00 à Membach

Téléphone : 087/76.66.71 - Fax : 087/76.66.72

Quartier Sud - Inspecteur de quartier Jean-Marie KEUTGEN



Forges (numérotation impaire), Route de Dolhain (numérotation impaire) Route d'Eupen (numérotation impaire), Chemin des Passeurs, Runschen, Route Jean XXIII, Chemin de Hoevel, rue Ma Campagne, Overoth, Roereken, Mazarinen, rue Hubert Braun, Place Thomas Palm, rue Jean Renardy, rue Léonard Moray, rue Albert 1^{er}, rue du Pensionnat, Chemin de Giesberg, rue Käkert, rue des Fusillés, Clos des Jonquilles, rue Boveroth, rue de la Station, rue Joseph Cardijn, rue du Moulin, rue de l'Invasion, Chemin des Genêts, Perkiets, rue Stendrich, Hertogenwald.

Quartier Nord - Inspecteur de quartier José HAUSMANN.



Chemin des Aubépines, Meuschemen, Hoyoux, Levée de Limbourg, Heggen, rue de la Chapelle, rue Saint Maur, Pingeren, Honthem, Sur les Roches, rue Plein Vent, Chemin Ocre, Chemin de la Joie, Oeveren, rue de l'Eglise, Allée des Saules, rue Saint Paul, rue des Millepertuis, rue des Pâquerettes, rue des Coccinelles, rue Emile Schmuck, rue du Thier, rue de la Régence, rue Longue, Médael, Chemin de la Craie, Allée Saint François, Au Congo, Néréth, rue de la Source, Horren, rue des Tilleuls, Chemin Kyssel, Forges (numérotation paire), Route de Dolhain (numérotation paire) Route d'Eupen (numérotation paire).

Bibliothèque

BAELEN : la Bibliothèque se situe dans le module isolé derrière le bureau de la police.

Tél. 087/76.01.23

MEMBACH : le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant.

Tél. 087/74.24.58

La bibliothèque est dorénavant ouverte : (tout public)

BAELEN

Lundi de 14h10 à 16h30

Mardi de 11h30 à 15h30

Mercredi de 14h00 à 19h00

Jeudi de 13h30 à 15h30

Samedi de 09h30 à 13h30

MEMBACH

Vendredi de 13h30 à 15h30

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h30 à 13h30

Le prêt s'élève à :

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

- **10 centimes pour les bandes dessinées**

- **20 centimes pour les livres adultes**

Ses collections comptent **13.500 livres**. Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. Je peux vous procurer les livres dont la bibliothèque ne dispose pas en déplaçant une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

La bibliothèque possède les revues suivantes :

Astuces & Conseils Internet - Avantages Budget & Droits - Ça m'intéresse - Côté Santé Equilibre - Gael maison - Grande - Idées Jar-

din - Ma Santé - Philosophie - Plus Magazine Pourquoi magazine - Psychologies - Reader's Digest - Saveurs - Science et Vie - Système D Test Achats - Top Santé.

Et pour les enfants

- Il était une fois l'homme + DVD

- Il était une fois la vie + DVD

- Serial Killers + DVD

- Les Contes racontés par Marlène Jobert + CD Audio

- Sciences et Vie junior

Au rayon nouveautés

Bandes dessinées

- Aria n°31

- L'Auto école n°7

- Croisade n°3

- Djinn n°9

- Ducobu n°15

- L'Epervier n°7

- Foot 2 Rue n°10

- Garfield n°49

- IR\$ n°11

- La Jeunesse de Blueberry n°18

- La Liste 66 n°4

- Les Nombres n°4

- Tamara n°7

- Trolls de Troy n°12

Adultes

- Burqa de KARIMA

- Elsa de N. PEYRAC

- La Forêt des Mânes de J-C GRANGE

- Fragments d'une femme perdue

de P. POIVRE D'ARVOR

- Les Heures souterraines de D. de VIGAN

- Le Jeu de l'ange de C. RUIZ ZAFON

- Morts accidentelles de R. COOK

- Peur noire de H. COBEN

- Sans laisser d'adresse de H. COBEN

- Sauver sa peau de L. GARDNER
- Socrate, Jésus, Bouddha de F. LENOIR
- Tu ne jugeras point de A. JOB
- Une ombre plus pâle de A. H. JAPP
- Vendetta de R. J. ELLOY
- Le Voyage d'hiver de A. NOTHOMB

Jeunesse

Manga

- Bleach n°33
- Naruto n°43
- One Piece n°50
- Détective Conan n°20
- Les Chevaliers du Zodiaque n°28

Divers

- Bac and love n°12 et 13
- Bobby Pendragon (8 volumes)
- Le Grand jour d'Elmer
- Hannah Montana
- Lili fait sa commandante
- Martine protège la nature
- Mini-Loup en Egypte
- Oceania (3 volumes)
- La Petite casserole d'Anatole
- Sang d'encre n°2

Jeux

- Dora l'exploratrice : les couleurs
- Dora l'exploratrice : les lettres
- Trivial poursuit
- Quiz
- Taboo
- Jeu des Petits chevaux
- Jeu de Mémo
- Jeux de dés
- Bataille navale
- Echelles et serpents
- Jeu de loto
- Trivial poursuit (Découverte de la France)
- Jeu de la roulette
- Chaturanga
- Twister



Photos d'hier et d'aujourd'hui

1. Hestreux



(Ces deux cartes postales datent de la fin du 19^e siècle). Lieu-dit de l'Hertogenwald, situé entre Eupen et Belle-Croix (Commune de Baelen). Le nom de « Hestreux », dans sa forme romane, signifie « Hêtraie » et dans sa forme germanique « Heistert » a le sens de « Hêtre ». Le site comporte actuellement trois bâtiments, dont le plus ancien, au centre, a été construit sur les fondations d'un ancien pavillon érigé en 1780 par le waumaitre de la Saulx (garde général des forêts du duché de Limbourg). La fusion d'Hestreux avec Membach s'est faite sous l'occupation française.

Photo de septembre 2009

Vous constaterez la disparition de la maison centrale. Elle a été remplacée par un hangar moderne. La route qui dessert Hestreux a été construite en 1855 après différents projets, dont le plus ancien remonte à 1768. Les deux bâtiments extérieurs auraient été construits lors du remaniement général du site en 1876, donc peu après la construction de la route. Les bâtiments sont occupés aujourd'hui par la DNF (Division de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne).



Dossier Z.A.C.C. Käkert à Membach

Le souhait de la commune de soumettre à l'approbation du Conseil communal un rapport urbanistique et environnemental (R.U.E) couvrant l'ancienne zone d'extension d'habitat du Käkert a suscité des réactions en sens divers de la part des habitants du village de Membach. Le but de ce dossier est donc d'expliquer le cheminement de cette démarche et d'en définir les tenants et aboutissants.



le plan du village de Membach avec, en orange, les zones d'habitat à caractère rural et grisées de la commune. La Z.A.C.C. « Käkert », qui se situe le plus au nord à proximité de l'église, est marquée d'une flèche.

Qu'est ce qu'une ZACC?

(Zones d'Aménagement Communal Concerté)

Anciennes « zones d'extension d'habitat » appelées à l'heure actuelle « zones d'aménagement communal concerté », les Z.A.C.C. constituent la réserve foncière d'une commune: on dénombre 4 zones de ce type sur la commune de Baelen (toutes situées à Membach), elles représentent une superficie globale de 38 hectares. (voir carte 1)

Les Z.A.C.C. peuvent faire l'objet de n'importe quelle affectation du plan de secteur, à l'exclusion de la zone d'extraction et de la zone d'activité économique industrielle. Ce qui signifie qu'une Z.A.C.C. peut être urbanisée en vue d'y créer de l'habitat, des équipements communautaires, des loisirs ou des activités économiques mixtes, mais qu'elle peut également - en tout ou en partie - être destinée à une affectation rurale: zone agricole, forestière, d'espace vert, de parc, zone naturelle.

La condition préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une Z.A.C.C. est l'adoption par le Conseil communal d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.). Le R.U.E. a pour objet de préciser la ou les affectations des Z.A.C.C.: zone d'habitat, zone d'habitat à caractère rural, zone d'activité économique mixte, zone verte,... La loi précise que l'affectation d'une Z.A.C.C. est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation, des besoins de la commune, de l'affectation donnée aux Z.A.C.C. situées sur le territoire communal et sur les communes limitrophes, et des liens avec d'autres plans et programmes pertinents, autant au niveau international, communautaire ou des états membres. Le R.U.E. contient donc une analyse de la situation existante du site **et une justification de l'affectation souhaitée** par la commune. Outre le résumé non technique, le code indique aussi que le R.U.E. doit contenir :

- les options d'aménagements de la ZACC (affectation, urbanisation, infrastructures, paysage, ...) comprenant également un phasage éventuel des opérations ;
- l'évaluation des incidences environnementales ainsi que les mesures et recommandations afin d'assurer le suivi du rapport.

Le RUE est avant tout un document d'orientation. Il ne dispense pas de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement si la loi l'exige.

Quelles sont les démarches accomplies à ce jour?

Le 5 mars 2009, l'avant-projet de RUE a été présenté lors d'une réunion conjointe, à la CCATM (Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et à la CLDR (Commission Locale de Développement Rural).

Ces commissions sont toutes deux majoritairement constituées d'habitants représentant les deux villages ainsi que de mandataires issus de la majorité et de l'opposition. Chaque personne présente à cette réunion a pu prendre connaissance du dossier, poser des questions au bureau PLURIS ayant réalisé le dossier ainsi qu'émettre des suggestions d'amélioration.

A l'issue de cette réunion, les membres de la CCATM se sont réunis et ont émis un avis favorable sur l'avant-projet présenté.

Le 7 juin 2009, jour des élections, le projet a été évoqué lors de l'exposition des projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) présenté à l'ensemble de la population à Membach (ancienne maison communale) et à Baelen (foyer culturel et sportif).

Du 26 août au 25 septembre 2009, Le R.U.E. élaboré par le bureau PLURIS a fait l'objet d'une enquête publique

Le 26 août 2009, une réunion d'information à la population s'est tenue à la salle St Jean de Membach.

Le 8 septembre 2009, la CWEDD (Conseil wallon de l'environnement pour le Développement durable) a transmis à la commune un avis favorable en soulignant la qualité de l'étude réalisée.

Le 5 octobre 2009, suite à l'enquête publique, l'ensemble du dossier (R.U.E ainsi que l'ensemble des réclamations) a de nouveau été soumis à la CCATM qui a émis un avis favorable.

Les prochaines étapes.

En fonction des remarques formulées lors de la réunion d'information précitée et de toutes les réclamations écrites adressées à l'administration communale, le bureau PLURIS devra rédiger une **déclaration environnementale** résumant la manière dont les considérations environnementales ont été intégrées dans le rapport ainsi que la manière dont les avis, réclamations et observations émis durant la période de l'enquête publique ont été pris en considération.

En préparation du Conseil communal, une commission communale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, composée exclusivement de membres du conseil communal des deux groupes politiques en présence, se réunira pour examiner la déclaration environnementale et émettre un avis.

Le Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.) sera ensuite soumis à **l'approbation du Conseil communal** puis transmis au Gouvernement wallon, lequel peut annuler la décision du Conseil Communal.

Si le R.U.E. fait l'objet d'un arrêté du gouvernement wallon autorisant la mise en œuvre de la Z.A.C.C., **les projets de lotissements** dans cette zone pourront voir le jour. Chaque projet suivra la procédure administrative habituelle (avis du Collège et du fonctionnaire délégué), passage en CCATM, et devra obligatoirement se référer au document d'orientation que constitue le R.U.E.

Le pourquoi du projet. Éléments à prendre en considération

La zone de la Z.A.C.C. est affectée depuis 1977 (date de l'application du plan de secteur), à l'habitat à caractère rural. En 1995, un bureau d'études avait entamé l'élaboration d'un P.C.A. (plan communal d'aménagement) en vue de mettre en œuvre ce qui était toujours une zone d'extension d'habitat. Le projet est resté sans suite en raison notamment d'une difficulté de raccordement au réseau d'égouttage. Depuis, la pierre d'achoppement que constituait l'égouttage a été résolu par une convention (annexée au R.U.E.) entre un riverain et les propriétaires de terrains situés dans

la Z.A.C.C. Käkert désireux que celle-ci soit mise en œuvre.

La commune connaît une importante pression foncière, elle accueille chaque année de nouveaux habitants; vu le peu de terrains disponibles, le prix de ceux-ci est élevé.

Du fait du plan de secteur (que la commune est tenue de respecter), cet habitat neuf se développe, le long des principaux axes routiers, au détriment de l'agrandissement et de la revitalisation du centre des villages.

Un projet bien ficelé par un bureau d'étude expérimenté.

PLURIS qui a réalisé ce RUE est un bureau d'études en urbanisme, aménagement du territoire et environnement agréé par la Région wallonne.

Créé en 1999, PLURIS rassemble aujourd'hui une équipe d'une dizaine de personnes (architecte, urbaniste, géographe urbaniste, environnementaliste, agronome, socio-économiste, cartographe, infographiste, ...) et a réalisé à ce jour 25 R.U.E. depuis la création de l'outil par le décret Resa de 2005.



Ce dessin illustre bien ce qu'est une urbanisation linéaire avec des maisons le long des routes qui génère des risques en terme de sécurité routière, des inconvénients en terme de mobilité et tend à relier chaque zone d'habitat pour ne plus former qu'un grand ensemble où l'on perd la notion de village et hameau. Par exemple, Eupen et Membach pourraient à terme ne faire qu'un ensemble urbanisé sans que l'on se rende compte que l'on passe de la ville à un petit village.

Présentation du projet

De quelle façon la Z.A.C.C. sera-t-elle aménagée ?

1. AFFECTATION – LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT

L'affectation principale du site est l'habitat (habitations unifamiliales avec possibilité de division en appartements). Cet habitat est organisé autour d'un espace vert central au sein duquel serpente un cheminement piéton. Il est prévu que cet habitat se développe en plusieurs phases éventuelles, la première étant de loin la plus importante. D'autres types de zones sont également prévus au plan d'affectation du sol : zones agricoles, zones forestières et zones de parc.

ZONE D'HABITAT A CARACTERE RURAL

Une large zone d'habitat est créée sur la ZACC de Käkert. Elle regroupe entre 65 et 70 parcelles constructibles qui sont affectées soit à des maisons isolées, soit jumelées, soit groupées par plus de deux habitations. La densité de cette zone d'habitat est plus forte à proximité du centre de Membach, tandis que l'urbanisation est plus lâche lorsque l'on s'éloigne de celui-ci. D'autres plus petites « poches » d'habitat sont également prévues au plan d'affectation du sol. Celles-ci constituent des phases ultérieures dans l'aménagement du site.

ZONE D'ESPACES VERTS

Une zone d'espaces verts prend place au sein même de la zone d'habitat (entre la rue Käkert et le centre de Membach) en lien avec un cheminement piéton. Cette zone d'espaces verts constitue un atout majeur du projet. Cet espace naturel, planté d'essences régionales et reflétant les caractéristiques paysagères du pays de Herve accueille le chemin piéton reliant la rue Käkert et le centre du village.

ZONE FORESTIERE

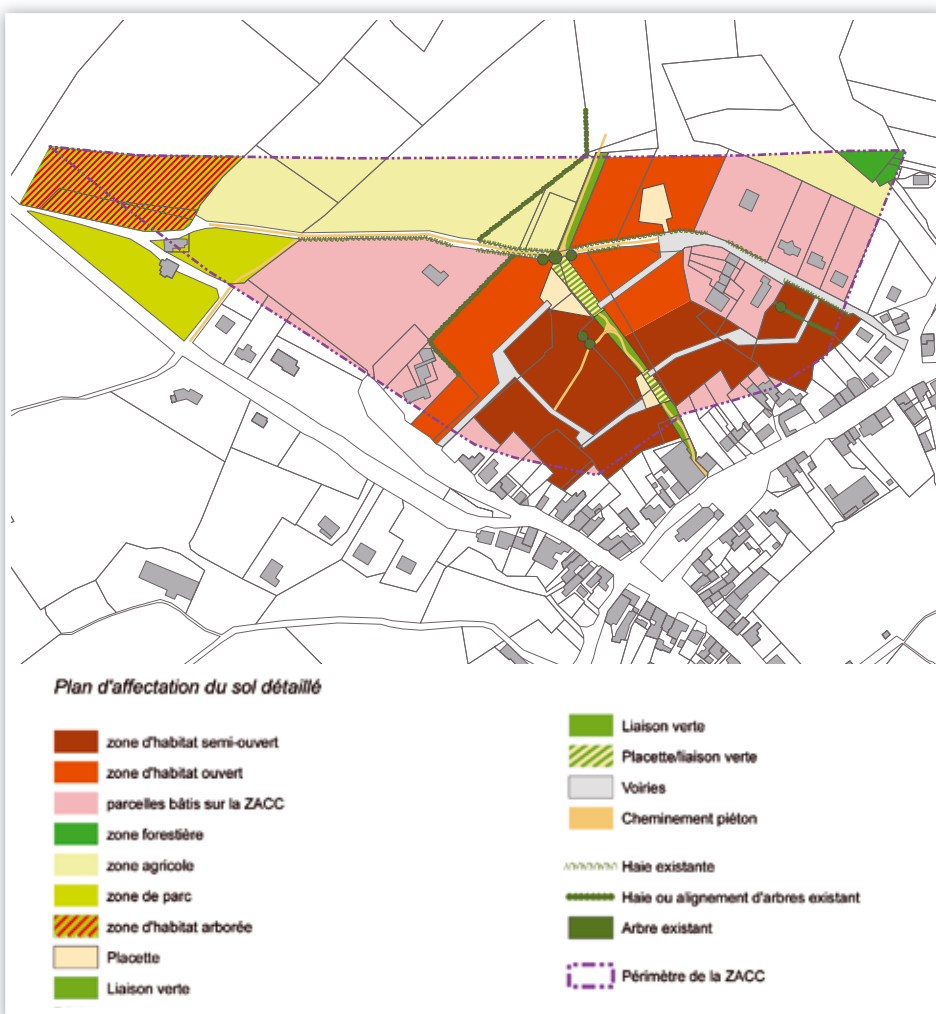
Sur le plan d'aménagement de la ZACC, il est prévu une zone forestière à l'extrémité nord-est du site. Celle-ci est liée à la présence du ruisseau et d'une zone forestière existante limitrophe à la ZACC Käkert.

ZONE AGRICOLE

Dans un souci de maintien du paysage et de la végétation, une zone agricole est prévue au nord de la rue Käkert. Les terrains concernés ne seront pas urbanisés, mais seront exploités par des agriculteurs comme c'est le cas actuellement.

ZONE DE PARC

Le bois autour de la villa Amélie, à l'ouest de la ZACC, est affecté en zone de parc. La végétation de qualité existant à cet endroit est à conserver et à entretenir.



Cette carte illustre le principe de densification de l'habitat. A proximité de l'église, la densité la plus élevée avec de plus petits terrains et des constructions jointives. Plus on s'éloigne, plus la densité diminue et fait place à de futures maisons à 4 façades. L'on aperçoit également très clairement le cheminement doux vers le centre et la préservation des arbres et haies existantes ainsi que le maintien du vieux chemin au nord dans son gabarit.

Le plan d'affectation du sol de la ZACC recommandé comme décrit ci-dessus



2. INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable, un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Appliqué à l'aménagement de la ZACC, il s'intéressera plus particulièrement aux aspects mobilité, environnement et habitat.

LA MOBILITE

Accessibilité par les modes doux

Le village de Membach est caractérisé par un réseau dense de chemins agricoles et de sentiers piétons. Afin de promouvoir des raccourcis piétons et des itinéraires de promenade, le projet prévoit de conserver, de développer et de relier les cheminements piétons. La création de nouveaux cheminements piétons au sein de la zone d'habitat y contribue.

Le chemin piéton entre la rue Käkert et le centre du village, passant au cœur des zones urbanisées, permet d'accéder à l'arrêt de bus situé à côté de l'église.

Accessibilité par les véhicules particuliers

L'accès à la large zone d'habitat se fera via la rue Vieille Montagne, tandis que la sortie aura lieu par la rue Käkert, à l'est de la ZACC. Des sens uniques sont donc nécessaires aux entrées et sorties du site. L'intérieur de la zone d'habitat sera quant à lui desservi par une large boucle à double sens de circulation. La partie ouest de la rue Käkert est maintenue comme chemin agricole. Cette partie sera uniquement accessible par l'ouest du site (depuis la rue Braun). Un dispositif devra empêcher son accès depuis la partie est du site.

Accessibilité via les transports en commun

Le site de la ZACC de Käkert est inséré en milieu rural ; il est relativement peu desservi par les transports en commun. La desserte en transport ferroviaire est possible via les gares d'Eupen et de Welkenraedt, accessibles en voiture. La mise en œuvre proposée contribue à densifier le noyau villageois de Membach, ce qui pourrait pousser les TEC à augmenter légèrement la fréquence sur la ligne de bus n°724.

Par ailleurs, le site se localise à trois kilomètres du centre d'Eupen et est donc assez proche de fonctions polarisantes importantes (commerces, écoles, loisirs,...), ce qui limite les distances de déplacement et donc les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'ENVIRONNEMENT

Options relatives au paysage et à la végétation

Afin de préserver le caractère naturel du site et la végétation remarquable, il est recommandé de ne pas urbaniser une partie des terrains situés au nord de la rue Käkert. Par ailleurs, la zone d'habitat prévue au plan d'aménagement est visible depuis la rue du Pensionnat et le cimetière du village. Afin d'intégrer au mieux cette zone dans le paysage, il est recommandé d'introduire des plantations intensives non seulement le long du cheminement piéton mais aussi au sein des parcelles privées.

Quant aux arbres, alignements d'arbres et haies repérés sur le terrain, ils seront conservés.

Egouttage et collecte des eaux de ruissellement

Le site de la ZACC de Käkert devra être pourvu d'un système d'égouttage séparatif, c'est-à-dire un système d'égouttage séparant les eaux usées des eaux pluviales.

Gestion des eaux usées

Le nouveau réseau d'égouts mis en place au sein de la ZACC sera raccordé au réseau existant dans la rue Braun. Les eaux usées engendrées par le périmètre étudié seront traitées par la station d'épuration de Membach.

Gestion des eaux pluviales

La mise en œuvre du site implique une augmentation substantielle des surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales peuvent être de deux origines différentes :

- Les eaux de pluie générées par les toitures des immeubles, qui seront régulées par des citernes d'eau de pluie ;
- Les eaux générées par les surfaces imperméabilisées ou semi-imperméabilisées du domaine public (voiries, places, sentiers piétonniers, espace de jeux en plein air...) et par les jardins privatifs qui seraient en bonne partie récoltées dans un système de retenue. Une combinaison de plusieurs ouvrages de rétention des eaux de ruissellement peut être envisagée dans le cadre de la gestion de ces eaux :
- Tout d'abord, un fossé prenant place dans une partie de la liaison verte située au sein de la zone d'habitat ;
- Ensuite, un plan d'eau « naturel » au niveau de l'élargissement de cette même zone d'espace vert ;

- Et enfin, un ouvrage de stockage des eaux de pluie souterrain, comme par exemple, une chambre de stockage ou un ouvrage en matériaux alvéolaires (voir rapport complet pour plus de détails).

L'ajutage du système de retenue devra être raccordé au réseau existant dans la rue Braun.

L'HABITAT

La construction durable

La construction durable consiste à limiter l'impact des bâtiments sur l'environnement et les hommes, tout en leur garantissant une qualité supérieure en matière d'esthétique, de durabilité et de résistance. Elle prend en compte tout le cycle de vie des ouvrages, du choix des produits initiaux jusqu'à leur démolition et leur recyclage, sachant que 12% de la consommation d'énergie d'un bâtiment, tout au long de sa vie, proviennent de la production des matériaux de construction.

Construire durable signifie :

- réduire les nuisances liées aux chantiers au bénéfice des ouvriers et des riverains
- intégrer des sources d'énergies renouvelables lors de la conception du bâtiment,
- utiliser des matériaux recyclables lors de la construction
- améliorer l'inertie thermique des bâtiments pour réduire les factures de chauffage et de climatisation ainsi que les émissions de CO₂,
- contrôler le vieillissement des ouvrages,
- recycler les matériaux et structures après démolition,
- et pour les populations les plus démunies, concevoir des logements à faible coût pour améliorer les conditions de vie.

L'architecture au service des économies d'énergie et d'espace

Le RUE émet plusieurs recommandations afin que chaque nouveau bâtiment porte une attention particulière à sa conception architecturale, dans un souci de développement durable :

- L'habitat mitoyen doit être favorisé par rapport à l'habitat quatre façades, ce qui est moins consommateur d'énergie et d'espace ;
- Au niveau des gabarits, ceux-ci sont relativement compacts et limitent les déperditions calorifiques ;
- En terme de recommandations pour l'amélioration énergétique des bâtiments, il est important de soigner l'enveloppe du bâti (son isolation) et sa technique (système de chauffage) ;

- La ventilation des habitations est également importante ; il est conseillé l'utilisation d'un système double flux ;
- Le plan d'affectation de la ZACC proposé tente d'éviter au maximum l'orientation des façades arrières des habitations (coté jardin) vers le Nord. De plus, il est recommandé que les toits orientés vers le Sud soient équipés de panneaux solaires ;
- Par contre, pour éviter la surchauffe en été, les façades à rue qui sont exposées au Sud peuvent être protégées par un débord de toiture ;
- Les constructions devront respecter la nouvelle norme PEB (Prestations Energétiques des Bâtiments) : placement de panneaux solaires thermiques ou de tout autre système, tel qu'une pompe à chaleur, permettant de réaliser la même économie d'énergie primaire pour la production d'eau chaude sanitaire.

Pour celles est ceux qui veulent approfondir leurs connaissances du dossier qui compte près de 200 pages, nous leur rappelons que celui-ci peut toujours être consulté sur le site de la commune ou au service « urbanisme » de la commune.

Sur quoi portent les avis, réclamations et observations émis lors de l'enquête publique.

Lors de la réunion d'information qui s'est tenue le mercredi 26 août 2009 à la salle St Jean de Membach, une septantaine de personnes était présentes. Lors de cette séance, les représentants du bureau PLURIS ont présenté le projet, ensuite la parole est revenue à l'assemblée qui s'est exprimée en émettant une série d'avis, observations et réclamations.

Pendant la durée de l'enquête publique (du mercredi 26 août au vendredi 25 septembre 2009), deux pétitions ont été déposées à l'Administration communale : la première reprenant 234 signatures, la seconde, 9 signatures. 7 courriers individuels ont également été déposés.

- Pas de besoin en terme de terrains sur base de l'évolution démographique
- Absence d'un inventaire des terrains disponibles
- Problématique de l'accessibilité et de la mobilité
- Critères justifiant l'affectation à donner à la ZACC qui n'auraient pas été examinés ou pris en compte

- Incidence de l'urbanisation de la ZACC (nuisances sonores, mobilité, sécurité, criminalité, faune, flore, diversité biologique, ruissellement des eaux, économie, ...)
- Conséquence de l'écoulement des eaux pluviales
- Perte de la caractéristique de l'habitat rural
- Pas de concertation préalable et critique de l'enquête publique
- Relocalisation de l'école communale
- Problème de viabilité de l'activité agricole
- Propriétaires se plaignant du fait que leurs parcelles seront en zone agricole après mise en œuvre de la ZACC



Une remarque entendue lors de la réunion de présentation est de laisser la zone intacte afin de conserver la quiétude de la vue sur une prairie et ses vaches. Ici une photo prise du point haut dans la Z.A.C.C. où l'on peut voir également la vue sur l'Hertogenwald de cette zone.

Une relecture attentive du R.U.E. nous démontre qu'une réponse détaillée est fournie à l'essentiel des remarques formulées. Toutefois, plusieurs remarques judicieuses, notamment en ce qui concerne la mobilité, le phasage, entendues en réunion ou adressées à la commune, seront prises en compte et intégrées.

Le bureau PLURIS devra rédiger une déclaration environnementale résumant la manière dont les considérations environnementales auront été intégrées dans le rapport et les avis, réclamations et observations émis durant la période de l'enquête publique auront été pris en considération.

Pourquoi le Collège Communal apporte-t-il son soutien à ce projet ?

Parce que ce projet, fruit d'une longue maturation et d'une investigation sérieuse (RUE, étude de pertinence, comparaisons, aspects paysagers), permet :

- > De réduire la pression immobilière et constitue une réserve de terrains pour l'avenir par une mise sur le marché de manière progressive (via un phasage) de l'ordre de 60 à 70 terrains maximum, notamment accessibles aux jeunes ménages de la commune.
- > D'éviter une urbanisation en ruban et les problèmes corollaires de mobilité/sécurité, repli sur soi ...
- > De revitaliser le village par l'arrivée d'une population nouvelle, de jeunes. Ce sont ces familles qui s'installeront, qui s'investiront dans les associations, qui participeront à la vie locale, autant d'enfants qui fréquenteront l'école du village, sans oublier l'impact favorable sur le commerce local actuel et futur ...

Ce projet s'inscrit en outre dans une perspective de développement durable car il intègre la dimension environnementale, sociale et économique.

Ce projet se base aussi sur une étude très approfondie qui a débouché sur un travail cohérent qui devrait faire autorité sur l'aménagement du territoire de notre commune.

Enfin et surtout, parce qu'un Collège Communal se doit de prendre un peu de hauteur dans un dossier de ce type, viser l'intérêt collectif et essayer d'avoir une vision à long terme du développement de la commune.

Conclusion

Ce dossier a pour but d'apporter une information claire et complète sur le projet de mise en œuvre de la Z.A.C.C. Käkert via l'élaboration d'un R.U.E. Bien entendu, le meilleur moyen de connaître le projet est de lire l'ensemble des pièces de ce dossier dont le seul R.U.E. compte près de 200 pages, ce que peu de personnes entreprendront...

Toutefois, après la lecture de ces quelques pages, chacun pourra se forger sa propre opinion sur la pertinence et la qualité du projet.

Simple citoyen, riverain de la zone, signataire de la pétition, propriétaire terrien, famille à la recherche d'un terrain à bâtir, chacun selon sa situation aura sa vision propre. L'objectif n'étant pas de rassembler tout le monde autour d'une position commune, nous espérons que ce dossier aura permis de partager une information objective sur un projet portant sur le développement de notre commune et notamment du village de Membach.

Les moyens de faire diminuer sa poubelle

Je composte, tu compostes, nous compostons...

Début octobre, tous les enfants de la Commune ont été initiés à la pratique du compostage ; toutes les classes de Baelen et Membach ont en effet pu bénéficier d'animations pédagogiques autour des zones de compostage récemment installées sur les sites scolaires.

Casser le réflexe du « tout à la poubelle »

Même si les déchets organiques sont moindres dans une école que dans un ménage, l'installation de ces zones de compostage a pour but premier de sensibiliser les enfants à la gestion des déchets, de les faire réfléchir avant de jeter, de les faire s'interroger sur l'élimination de leurs déchets et mieux, sur ceux qu'ils pourraient éviter de produire ! Les bonnes habitudes se prennent tôt, un enfant sensibilisé, c'est un adulte responsabilisé plus tard, et c'est aussi l'opportunité de voir l'information relayée à toute une famille.



Même à 4 ans, il n'est pas trop tôt pour apprendre à gérer ses déchets !

Un compost, ça ne s'improvise pas !

Ainsi, les guides composteurs du Groupe Action Déchets ont réfléchi à la mise en place d'un système adapté aux enfants et à l'environnement scolaire :

- Une localisation réfléchie : proche de la cantine, des cours de récré, sur sol meuble
- Un fût de matières sèches disponibles, alimenté par les ouvriers communaux
- Des poubelles organiques dans les cours de récré
- Un compost pas trop haut pour être accessible aux enfants
- Un compost en couloir pour faciliter le travail de celui-ci
- Une bâche pour éviter au compost d'être ou détrempé, ou asséché

Concrètement, les ouvriers communaux ont installé des zones de compostage dans les 2 implantations scolaires. Les élèves, responsables à tour de rôle, seront chargés de déverser journellement les poubelles organiques contenant leurs restants de fruits et légumes. Les cantinières emboîteront le pas et nourriront les composts des fruits et légumes non utilisés à la suite de la préparation des repas ou de restants de table.

De même, les employés communaux proches du site de Baelen, ont également été invités à y déposer leurs déchets organiques. Les déchets seront déversés à l'avant de la zone de compostage, mêlés à des matières sèches, puis, au fur et à mesure de l'évolution du compost, ramené vers la sortie. Au bout de 8 mois environ, une première production de terreau aura abouti !



Informations, échanges et démonstration pratique du fonctionnement d'un compost par les guides composteurs.

Du pratique, du ludique, du pédagogique !

Durant toute une semaine, les guides composteurs, habitants de la Commune, ont bénévolement assuré les animations sur le compostage. Une façon ludique de prolonger les enseignements sur la gestion des déchets figurant au programme scolaire des élèves.

Les animations sur le terrain leur ont notamment permis de visualiser les déchets qui peuvent ou pas se retrouver dans le compost, le travail des vers de terre apportés par les guides composteurs, la quantité de matières sèches à incorporer au compost...



Un compost, ça ne « sent » pas, pour peu qu'on y intègre des matières sèches !



À la recherche des « petits ouvriers » qui digèrent les déchets

Et à la maison ?

Deux bonnes raisons de composter :

1. Pour ne plus jeter les déchets de cuisine et de jardin dans votre poubelle et ainsi réduire jusqu'à 30 % le poids de votre sac poubelle.
2. Pour produire vous-même un engrais de bonne qualité pour votre jardin.

Les secrets pour un bon compost :

- Une bonne aération en commençant la base du compost par une couche de matière sèche (branchages broyés) que l'on recouvre d'une couche de matière humide (herbes, épluchures de légumes,...) et ainsi de suite. Retournez le compost périodiquement pour activer la décomposition et relancer la montée de température.
- Un bon niveau d'humidité en arrosant si nécessaire.
- Un mélange diversifié (alternance des matières vertes et humides avec matières brunes et sèches).

Ce que je mets dans le compost

Déchets de cuisine

- Epluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs concassées
- Filtres et marc de café
- Sachets de thé et infusion
- Croûtes de fromage
- Restes de repas d'origine végétale : riz, pâtes, pain

Déchets de maison

- Serviettes en papier, essuie-tout
- Papier journal
- Carton en petite quantité
- Cendre de bois

Déchets de jardin

- Branchages de petite taille
- Feuilles mortes
- Tontes de gazon
- Fleurs coupées, séchées
- Mauvaises herbes non montées en graines
- Sciure et copeaux de bois non traités

Ce que je ne mets pas dans le compost

Déchets de cuisine

- Os, restes de viandes et poissons
- Coquilles d'huîtres et moules
- Jus, sauces et huiles
- Matières traitées aux pesticides, herbicides ou autres produits chimiques

Déchets de maison

- Excréments et litières d'animaux
- Poussières d'aspirateur et balayures
- Imprimés de couleur et papier glacé
- Charbon de barbecue

Déchets de jardin

- Gros branchages
- Liserons
- Plantes et fruits malades
- Coupes de thuyas et résineux

Les guides composteurs de Baelen. N'hésitez pas à les solliciter pour un conseil avisé !

Michel Baguette, Runschen, 35.	Tel : 087/76.31.38
Elisabeth Destiné-Schur, route d'Eupen, 200.	Tel : 087/56.94.45
Thierry Gouders, route Jean XXIII, 59.	Tel : 087/76.61.15
Albert Journée, rue Emile Schmuck, 17.	Tel : 087/76.33.54
Pascal Krafft, rue de la Station, 6 - Membach.	Tel : 087/55.81.40
Annie Ménager-Weber, Honthem, 8.	Tel : 087/76.30.61
Jacques Moise, Meuschemen, 15.	Tel : 087/89.07.77
Nathalie Garcet, Néréth, 8.	Tel : 087/89.07.10

Pour que votre commune « bouge », que des projets se concrétisent, on a besoin de vous !

6 projets jugés prioritaires
par la population vont être mis
en œuvre prochainement.

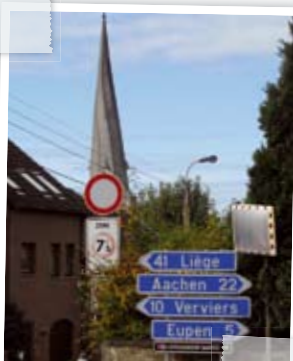
1. Aménagement de sentiers de promenades



2. Gestion des zones à risques en matière de sécurité routière



3. Amélioration de l'apprentissage du bilinguisme



4. Encadrement professionnel de la jeunesse



5. Aménagement du cœur du village de Baelen et gestion de la mobilité au centre



6. Organisation d'une grande fête pour faire la promotion de la commune



**Comment ? Via la constitution
de 6 groupes de travail composé
d'habitants volontaires.**

Que fait-on dans ces groupes de travail ?



On réfléchit, on échange.



On visite des projets similaires menés
ailleurs : ici, la chaudière bois de Beckerich.



On se mouille, on agit concrètement !
Ici, animation du groupe action déchets
dans les écoles.

Vous trouverez en annexe, un document d'inscription pour :

- soit participer à l'un des 6 nouveaux groupes de travail qui se mettent en place
- soit participer à l'un des 2 groupes déjà actifs
- soit devenir membre de la CLDR : Commission Locale de Développement Rural.

Nous vous demandons de nous renvoyer
votre inscription dans les plus brefs délais.

Au plaisir de vous compter
parmi les citoyens engagés

Pour paraphraser John Kennedy :
« Ne vous demandez pas ce que votre commune peut faire pour
vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre
commune »



Questions sur les Groupes de Travail (GT)?

Pourquoi la Commune a-t-elle choisi de mettre en œuvre ces 6 projets?

Parce que ce sont ceux qui ont obtenu le plus de suffrages des habitants lors de l'exposition ainsi que ceux pour lesquels le plus de citoyens se sont engagés à s'impliquer.

Que va-t-on faire des autres projets?

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) contient 73 projets à mettre en œuvre dans les 10 années à venir. Pour des raisons de gestion, de budget et d'encadrement, la Commune s'est limitée, pour cette première année, à la mise en œuvre des 6 projets prioritaires. Chaque fois qu'un projet est réalisé, un nouveau peut être mis en œuvre.

Quel sera mon investissement?

- Chaque Groupe de Travail se réunira entre 4 à 6 fois l'année (= 1 réunion tous les 2 à 3 mois).
- Une date convenant à chacun sera fixée ensemble (souvent en semaine).
- Le timing proposé pour les réunions : de 20h à 22h (à adapter au sein de chaque GT).

Qui fait partie des Groupes de Travail?

- Des habitants de la Commune, prêts à investir un peu de leur temps et de leur enthousiasme dans la concrétisation de projets collectifs.
- Le nombre de membres par GT sera limité à 12 personnes max. pour faciliter le fonctionnement.
- Pour éclairer le groupe, celui-ci pourra faire appel à des personnes ressources extérieures, inviter des « experts », organiser des visites de terrain.

Qui encadre ces groupes?

Un animateur et un secrétaire :

- Les habitants qui souhaitent s'impliquer dans le GT sont invités à proposer leur candidature.
- Une formation gratuite sera dispensée à tous les animateurs et secrétaires des GT.
- Un jeton de présence 25 €/réunion sera attribué à l'animateur et au secrétaire.

Un « référent » accompagnera chaque GT. Il s'agira d'un élu, chargé de soutenir le groupe, lui relayer les informations importantes et nécessaires en lien avec le projet, relayer au Collège les avancées, questions, réflexions du GT.

Un agent de développement suivra l'avancement des GT via lecture de tous les comptes-rendus et veillera à la cohérence globale des différents groupes.

Qu'attend-on de moi?

- Un partage de vos expériences, connaissances, savoir-faire et de votre motivation!
- Aucune compétence spécifique n'est requise.
- Une participation aux tâches définies dans votre GT (envoi d'un courrier, recherche sur internet, lecture sur le thème, organisation d'une visite,...) pour favoriser l'implication de tous.

A quoi va servir notre travail?

Chaque GT rédigera un compte-rendu des réunions avec le résumé des idées retenues + qui fait quoi (2 pages maximum). Ces comptes-rendus seront relayés vers le Collège et le Conseil communal pour avis, recommandation, suggestion, ceux-ci demeurant les organes décisionnels.

Où se tiendront les réunions?

Un local sera mis à disposition des GT dans l'ancienne maison communale de Membach (les animateurs en recevront une clef), les GT sont toutefois libres d'organiser leurs réunions dans des endroits qu'ils jugeraient plus conviviaux!

En savoir encore plus ?

Contactez : Anne Klein,
Fondation Rurale de Wallonie,
a.klein@frw.be
Tel: 080/678.470 - Fax : 080/67.20.74

INSCRIPTIONS :

à découper et à renvoyer : Fondation Rurale de Wallonie
3 rue Géréon, 4950 Faymonville

ou faxer : 080/67.20.74
ou déposer : à l'Administration communale

GROUPES DE TRAVAIL	JE M'INSCRIS	INTÉRESSÉ D'EN ÊTRE L'ANIMATEUR	INTÉRESSÉ D'EN ÊTRE LE SECRÉTAIRE
Amélioration de la gestion des déchets			
Mise en œuvre du Développement Durable			
Aménagement de sentiers de promenades			
Gestion des zones à risques en matière de sécurité routière			
Amélioration de l'apprentissage du bilinguisme			
Encadrement professionnel de la jeunesse			
Aménagement du cœur du village de Baelen et gestion de la mobilité au centre			
Organisation d'une grande fête pour faire la promotion de la commune			

PARTICIPATION À LA CLDR

Mes coordonnées :

Nom / Prénom :

Adresse :

GSM :

Téléphone journée :

Téléphone soirée :

E-mail :

Les soirées où je ne suis jamais disponible: Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Les soirées où je suis toujours disponible: Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

- Je souhaite devenir membre de la CLDR
Commission Locale de Développement Rural qui supervise l'ensemble des Groupes de Travail
- Je n'ai pas d'adresse e-mail et souhaite recevoir tout courrier par voie postale

Date	Détails	Lieu	Horaire	Prix	Organisateur + infos
06-nov-09	Concours de belote	Cafétéria du Foyer culturel de Baelen	Dès 20h	Voir article	JBM VBC Baelen : F.Charlier : 087/76.36.31 Th.Corda : 0478/88.41.68
08-nov-09	Installation du nouveau curé de l'Unité pastorale Baelen-Welkenraedt	Eglise de Welkenraedt	10h		
08-nov-09	Relais sacré	Baelen à 12h40 et Membach à 12h50			
08-nov-09	Balade	Baelen (devant la Maison communale)	13h30		Flas : 087/76.33.89 Pirard : 087/56.91.58 Schoonbroodt : 0473/98.44.98
11-nov-09	Commémoration de l'Armistice	voir article			
14-nov-09	Concert annuel «Les Fanfares» et «Chorale St-Grégoire»	Foyer culturel de Baelen	19h30	6€	Sté Royale « Les Fanfares » et Royale Chorale St-Grégoire de Baelen
04-déc-09	Cortège aux lampions de St-Nicolas	Départ r.de la Station à Membach	18h		Comité de St-Nicolas Membach
06-déc-09	Fête de St-Nicolas	Foyer culturel de Baelen	De 13h30 à 16h		S.Crutzen : 0475/74.45.79 ou stnicolasbaelen@acbm.be
06-déc-09	Fête de St-Nicolas	Salle St-Jean de Membach	15h		Comité de St-Nicolas Membach
31-déc-09	Réveillon du Nouvel An	Foyer culturel de Baelen	Dès 19h	49€ (enfants -12 ans : 10€)	G.Papy : 0494/75.38.23
14-jan-10	RAMASSAGE DES SAPINS DE NOEL				
15-jan-10	Amicale annuelle de l'ACRF	Réfectoire de l'école de Baelen	19h30		ACRF

Concours de belote

Le JBM VBC Baelen organise le vendredi 6 novembre 2009 un tournoi de belote (sans annonces).

Celui-ci se déroulera à la cafétéria du Foyer Culturel et ce **à partir de 20 heures**.

Pour une meilleure organisation, nous vous demandons (si possible) de vous inscrire préalablement.

Inscriptions

- avant le 30.10.2009 : 12 €/équipe
- le jour même : 15 €/équipe.

En espérant vous voir nombreux ce 6 novembre 2009 et en vous remerciant d'avance.

Le comité

Renseignements et inscriptions :

Fabienne Charlier : 087/76.36.31
Thierry Corda : 0478/88.41.68

Concert annuel de la Chorale Royale Sainte Cécile de Membach

La Chorale Royale Sainte Cécile de Membach est actuellement à la recherche d'un nouveau directeur de musique. Aussi sommes-nous au regret de vous annoncer que le concert annuel 2009, suivi traditionnellement des prestations de nos deux troupes de théâtre, ne pourra avoir lieu cette année.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le comité.

Le parc d'activités économiques Eupen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI + (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

SPI+

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 • 4000 LIEGE

Tél. : 04/230.11.11 • **Fax :** 04/230.11.20

www.spi.be

Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de
**REUNIONS PUBLIQUES
EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR
(bals, méga-soirées, autres festivités)**

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be - Rubrique Vie administrative - Documents en ligne - Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

NOEL AU PROFIT DES ENFANTS DU HOME SAINT-FRANCOIS FORGES BAELEN

Afin d'offrir une agréable fête de Noël aux jeunes placés en notre institution, le personnel organise une grande vente de pasticcios.

Vous qui souhaitez soutenir notre action, n'hésitez pas à communiquer **vosre commande pour le lundi 9 novembre 2009 au 087/76.09.09.**

Les pasticcios sont vendus au prix de 3,50 euros et seront livrés à votre domicile le lundi 23 novembre 2009.

Toute autre forme de soutien peut se faire via le compte n° 248-0057447-53 avec la mention « Noël des enfants ».

A vous qui allez illuminer le visage et le cœur des enfants, nous adressons nos plus sincères remerciements.

L'équipe du Home Saint François.

IRONMAN PARRAINE MERCİ



Le 12 juillet dernier, a eu lieu au sud de Nürenberg le « Quelle Challenge Roth, ironman » organisé chaque année dans la petite ville de Bavière. Pour plusieurs raisons, il avait pour nous trois, une saveur tout à fait particulière. Il s'agissait de la première participation à une telle épreuve pour Vincent et Serge, une confirmation pour Eric.

L'objectif sportif était donc d'importance. Sur une telle épreuve, passer la ligne d'arrivée est déjà un objectif en soi, cependant chacun de nous s'était, bien sûr (en secret), fixé un propre objectif ; objectif qui fût atteint.

Mais, le deuxième objectif principal de cet ironman ne se situait pas au niveau du chrono, mais au niveau d'un compte bancaire.

Et là, plus encore qu'au niveau sportif, ce fût un succès tout à fait inespéré.

Pourtant nous n'y avons aucun mérite, puisque c'est vous tous qui nous avez soutenus en acceptant de parrainer notre ironman. Le fruit de ce parrainage a été distribué le vendredi 11 septembre 2009 aux différentes associations, à savoir : l'école « La Court'échelle » d'Andrimont, l'asbl « T'es qui toi » de Waimes et l'institut Reine Fabiola d'Eupen; tous trois actifs dans l'aide aux enfants handicapés.

Le montant total récolté s'élève à 7.052,69 €, ce qui est absolument fabuleux. Un montant de 2.350,90 € a été versé à chacune des trois associations.

L'asbl « T'es qui toi » pourra, grâce à ce montant, payer deux années de location de gîtes pour l'accueil des enfants en stage durant l'été. L'école « La Court'échelle » pourra acheter des tapis qui permettront aux enfants de faire de la psychomotricité et... de s'adonner au judo ! Quant à l'institut Reine Fabiola, il pourra investir lui aussi dans des infrastructures nécessaires.

Nous tenons donc à dire un immense MERCI à tous ceux qui nous ont soutenus. Car, au-delà du montant récolté, c'est aussi le nombre de personnes qui nous ont soutenus qui nous remplit de joie ; certains ayant même été jusqu'à faire des « collectes » pour nous. Nous remercions aussi, bien sûr, les associations qui nous ont également soutenues, ainsi que l'Administration communale qui, mois après mois, a publié notre « démarche » dans le bulletin communal.

MERCİ

Serge, Vincent et Eric.



Comité de Saint-Nicolas - MEMBACH

Bientôt Saint-Nicolas rendra à nouveau visite à tous les enfants de Membach. Cependant, pour que les sachets puissent à nouveau être bien fournis, nous faisons appel, comme chaque année, à votre générosité. Nous vous demandons une participation à cette fête enfantine, en glissant votre obole dans une enveloppe, que nous viendrons rechercher à votre domicile. Ont droit à un sachet tous les enfants jusque l'âge de 12 ans accomplis.

Vendredi 4 décembre

18h : traditionnel CORTEGE AUX LAMPIONS avec le grand Saint dans les rues de notre village.

Rassemblement à 17h45 chez Pirenne, rue de la Station.

Cette année, toute personne participant au cortège munie d'un LAMPION recevra un billet de participation à une tombola avec des cadeaux en récompense.

Dimanche 6 décembre

15h : en la salle Saint-Jean à Membach, après-midi récréatif pour les enfants, avec la troupe théâtrale « Scène ouverte ».

INVITATION CORDIALE A TOUS ET A TOUTES.

CONCERT ANNUEL

La Société Royale « Les Fanfares » et la Royale Chorale Saint-Grégoire ont le plaisir de vous inviter à leur concert annuel, qui aura lieu à la salle du Foyer Culturel de Baelen

LE SAMEDI 14 NOVEMBRE 2009 A 19H30

Nous espérons vous y rencontrer nombreux, accompagnés de votre famille, vos amis, vos connaissances. Venez passer en notre compagnie une soirée musicale agréable et divertissante.

Programme :

Première partie : **Royale Chorale Saint-Grégoire de Baelen**

Sous la direction de Monsieur René NEYKEN.

Organiste : Cindy Schyns

- 1) Le Ciel proclame
- 2) Le Ciel, le Soleil et la Mer
- 3) L'Auberge du Cheval Blanc
- 4) La Madone d'Amour
- 5) Méditerranée
- 6) La Rue de notre Amour
- 7) Tous les garçons et les filles
- 8) Diego libre dans sa tête
- 9) La plus belle valse d'amour

*François Deguel
Ralph Benatzky
Theo Lecomte
Francis Lopez
Alexander
Françoise Hardy
Michel Berger
Dino Olivieri*

Deuxième partie : **Société Royale « Les Fanfares » de Baelen**

Sous la direction de Monsieur René NEYKEN.

- 1) Les gendarmes de Saint-Tropez
- 2) La Camisa Negra
- 3) The Blues Brothers
- 4) Sweet Memories
- 5) Eighties Flashback
- 6) Things
- 7) Festival March
- 8) Classics for Band

*Raymond Lefèvre
Juan E. Aristizabal
Bert Berns - Burke
R. Beck
Paul Murtha
Frank Bernaerts
Antonin Dvorak
Rita Defoort*

Troisième partie : **LAONEKER MEZIEK BEND**

Cet orchestre réputé, venu du Limbourg belge, assurera, par son répertoire de musique folklorique et populaire, une animation de premier choix.

Une excellente manière de terminer la soirée !

PAF : 6,00 €

Accueil de M. l'Abbé Guy Balaes, nouveau curé de l'Unité pastorale Baelen-Welkenraedt.

Le 8 novembre 2009, à 10h00, en l'église Saint Jean-Baptiste de Welkenraedt, nous accueillerons notre nouveau curé, M. l'Abbé Guy Balaes. Chaque communauté locale sera représentée et partie prenante de cette installation.

Il n'y aura pas de messe dans les autres églises paroissiales ce dimanche-là. Vous êtes cordialement invités.

Les Conseils de fabrique et les équipes relais.



Fête de Saint-Nicolas à Baelen

Dimanche 6 décembre de 13h30 à 16h
Au Foyer Culturel et sportif
Entrée gratuite.

Chaque enfant de Baelen de 0 à 12 ans, en possession d'un ticket, se verra remettre en mains propres par St Nicolas un sachet de friandises.

Le programme

- 13h30 : Spectacle pour les enfants écrit et mis en scène par le groupe de théâtre local « Scène Ouverte » : « l'apprenti magicien »
- Un sculpteur de ballons sera également de la partie pour amuser petits et grands
- Arrivée du Grand Saint et remise des sachets
- Départ de St Nicolas à 16h pour rendre visite aux enfants de Membach...

La vente de tickets pour obtenir un sachet de friandises

Chaque enfant de Baelen entre 0 et 12 ans peut recevoir un sachet garni de friandises, fruits... pour le prix symbolique de 2€. L'enfant se présentera devant St Nicolas avec le ticket pour obtenir son sachet.

Les tickets sont mis en vente au prix de 20 jusqu'au 1er décembre inclus :

- à la boulangerie Radermecker
- à la boulangerie St Paul
- à la librairie « Chez Tante Jack »

Pour une raison bien compréhensible d'organisation, les tickets pour les sachets ne seront pas vendus le jour de la manifestation.

Le prix de 2€ est bien loin de nous permettre de couvrir tous les frais de cette organisation et d'offrir notamment un spectacle et un sachet aux enfants les moins favorisés. C'est pourquoi, nous faisons **appel à votre générosité**. Vous pouvez verser vos dons sur le **compte bancaire 001 5344971 56** « Organisation St Nicolas Baelen » ou simplement donner davantage que les 2€ lors de votre achat d'un ticket. Les indépendants de notre village seront également sollicités pour sponsoriser cette manifestation.

Nous tenons d'avance à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, vont contribuer à faire de cette manifestation une fête pour tous les enfants de notre village.

Le comité de la St Nicolas Baelen

Contact, suggestions ou apporter votre aide :
e-mail stnicolasbaelen@acbm.be
ou tél. S. Crutzen 0475/74 45 79

A.C.R.F. BAELEN

INVITATION

Chères Amies,

Si vous avez envie de passer une soirée agréable, venez vous joindre à nous pour notre **AMICALE ANNUELLE** qui aura lieu le **vendredi 15 janvier 2010 à 19h30** au réfectoire de l'école.

Nous partagerons un repas simple dans l'amitié et la bonne humeur et poursuivrons la soirée avec des jeux et des chants.

Nous espérons vous voir nombreuses à cette soirée.

L'équipe de l'A.C.R.F. de Baelen.

BALADES

Pour découvrir votre village et votre région, nous vous invitons à participer aux différentes balades organisées :

8 novembre 2009

Chapelle St Quirin Membach

Point de rencontre : devant la Maison communale de Baelen à 13h30

Durée : environ 2 heures ou 8 km

Difficulté : aucune

Équipement : chaussures de marche – bottes

Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

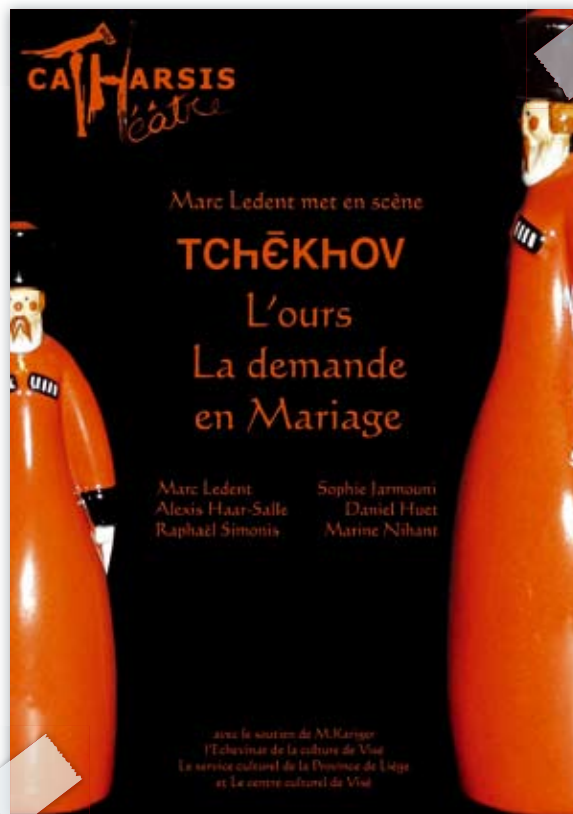
Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0473/98.44.98

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.57-087/56.91.58

THEATRE A BAELEN

LE DIMANCHE 29 novembre 2009
à 17h00 à la salle du Foyer culturel



Avec en sus une pièce de Jules Renard
« Le plaisir de rompre »
par Marc Ledent et Marine Nihant



Information et pré-vente :

Groupe EXPRESSIONS de Baelen

Marine NIHANT : Runschen 8a, 4837 Baelen

0477/33 02 64

Angélique MARMARINOU : Rue de l'Eglise 5, 4837 Baelen

0495/34 54 22

Baelen
Dès 19h00 Foyer Culturel

Nouvel An 2010

65€
49€

Enfants -12 ans : 10€

Apéritif & Toasts
Grand Buffet Chaud & Froid
10 plats buffet entrée - 15 plats buffet : Paëlla - Porcelet
- Terrine de Gibiers - Pintade Estragon - Salad Bar...

Desserts & Fromages

Boissons

Infos : G.Papy (0494/75.38.23)
Inscription obligatoire avant le 15 décembre
via le compte 732-0214040-12
Pas d'accès soirée uniquement

A vos agendas,
bloquez la date du samedi

24 avril 2010

Détails des festivités
au prochain numéro.

**TOUS TYPES DE
TERRASSEMENTS**

J. HAVET

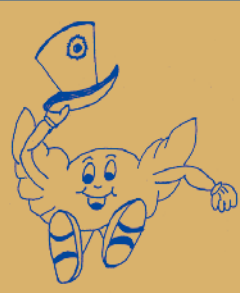
Levée de Limbourg, 6 • 4837 BAELEN
 ☎ 087/88 24 59 • Fax: 087/76 47 00
www.havet.be



ETS MATHIEU BECKER
SPRL CARRELAGES

- Vente avec ou sans pose •
- Patron sur chantier •
- 250m² d'exposition

Hoof 54 • 4840 Welkenraedt
 Tél. 087.88.03.20



Boulangerie - Pâtisserie

SAINT-PAUL

F. Moonen - Baelen
 Tél : 087/ 76 42 77



PAPIERS PEINTS • PEINTURES
 COUVRE-SOLS • PARQUETS STRATIFIÉS
 STORES • TENTURES • RIDEAUX
 ARTICLES DE NOËL ET DE CARNAVAL

sprl WILLEMS La maison de la décoration
 Toutes les grandes marques • Prise mesure + conseils
 Devis gratuits • Confection • Pose



Rue Guillaume Maisier, 65
 4830 Dolhain - Limbourg
 Tél : 087 / 76 21 07
 Fax : 087 / 76 46 42
www.maisonwillems.be
info@maisonwillems.be

Ma Création



Coiffure
 Hommes & Dames

Murielle Dedoyard
 Route Jean XXIII 55
 4837 Baelen
 Tél. 087 76 50 82

*Possibilités de
 rendez-vous les mardi,
 jeudi et vendredi
 de 8h45 à 17h
 Le samedi
 de 7h30 à 14h.
 Fermé lundi
 et mercredi*

NOUS RECHERCHONS
 des délégués commerciaux indépendants
 dans le domaine de l'édition publicitaire (H/F)
 temps partiel ou temps plein,
 ayant le contact facile et de la motivation.

Clientèle existante et à développer.

Contact : sprl REGIFO Edition
 Tél : 071 / 74 01 37 - info@regifo.be
www.regifo.be



Josse Ahn
 ASSURANCES & PLACEMENTS
 CRÉDITS

Josse Ahn sprl
 Route d'Eupen, 1
 B - 4837 Baelen

Tél 087 76 21 66
 Fax 087 76 50 00
 GSM 0475 68 64 87
 CBFA 19097



Ce bulletin est réalisé par
 sprl REGIFO Edition
 rue St-Roch, 59
 Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration
 à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux
 qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le
 prochain numéro, contactez-nous au 071/ 74 01 37
 ou faxez au 071/ 71 15 76
info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication
 Monsieur Roland Crosset : tél 087/26 78 86 (le soir)

NOUVEAU
TITRES SERVICES
BALEN

X-press
Clean Services

X-Press Clean Services vous aide dans vos tâches ménagères : repassage dans nos ateliers; prises et reprises à domicile de votre linge gratuitement sur un simple coup de fil :

087/461156 ou 0497/458144

Aussi, petits travaux de coutures; repas à domicile, courses ménagères ainsi que nettoyage de votre domicile.

LE PRIX :

Un titre-service par heure prestée = 7,50 €
à l'achat soit 5,30 € après déduction fiscale.



GRATUIT

Prise et remise à domicile
de votre linge
dans un rayon de 15 km

X-press
Clean Services

Notre atelier se trouve route d'Eupen au numéro 3 à Baelen (4837) et sera ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

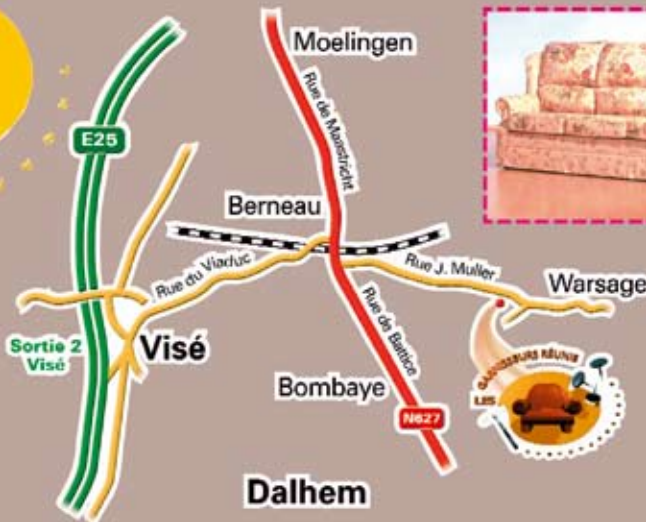
LES GARNISSEURS REUNIS

Fabricant de
salons neufs
depuis 4
générations.

Recouvrements
et réparations
de tous types
de sièges.



Ouvert de 10 à 19h, dimanche de 13h30 à 19h. Fermé lundi & mardi



LES GARNISSEURS REUNIS®

Rue J. Muller 93 Warsage 4607 Warsage
SUR LA ROUTE BATTICE - MAASTRICHT, DIRECTION WARSAGE

Tel : 04/376.76.41

Découvrez notre charte écologique sur le

www.lesgarnisseursreunis.be